



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 39

Publié le : **13 OCT. 2026**

L'an deux-mille vingt-six et le huit du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Présents : M. GACHON - M. AMAR - Mme ATTAF - M. ROBERT - Mme CZURKA - M. MERSALI - Mme CUIILLIERE - M. IZACARD - Mme MIGLIOR - M. PIQUET - Mme ROVARINO - M. SAURA - M. SAHRAOUI - Mme NERSESSIAN - Mme RAFIA - Mme BERTHOLLAZ - M. RUFFIN - Mme CHAUVIN - Mme MARTINEZ - M. BENIHYA - M. SOW - Mme CHABROL - Mme BIRON - M. GUARDADO - M. MENGEAUD - Mme MORO - M. HANACHI - M. GACHET - M. WAHARTE - M. GAUDE - Mme DEMOLON - M. BRAVI - Mme GIRAUD - Mme RAPETTO - Mme SIDOU - M. FARRUGIA - Mme NIETO

Excusés avec Pouvoirs :

M. COPPENS à M. HANACHI

Mme MERAKCHI à Mme ATTAF

Secrétaire de séance : M. HANACHI

VŒU DU GROUPE « VITROLLES EN ORDRE » EXPRIMÉ PAR MONSIEUR FABIEN BRAVI - AVENIR INTERCOMMUNAL DE VITROLLES ET PROTECTION DE SES INTÉRÊTS FINANCIERS – VŒU EN FAVEUR D'UNE SÉPARATION INSTITUTIONNELLE AVEC MARSEILLE

N° Acte : 9.4

Délibération n°26-182

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5218-1 ;
Vu l'article 6 du règlement intérieur du conseil municipal de Vitrolles ;

Vu le vœu du groupe « Vitrolles en ordre » exprimé par Monsieur Fabien Bravi, reçu auprès de la Commune en date du 1^{er} octobre 2026 reproduit ci-dessous :

La crise de la Métropole Aix-Marseille-Provence engage directement l'avenir de Vitrolles. Elle menace la stabilité de nos ressources, notre capacité d'investissement et les services rendus aux habitants. Le refus de voter le budget métropolitain au printemps 2026 révèle une défaillance politique majeure. Le budget ainsi arrêté prévoyait notamment une diminution globale de 53 millions d'euros de DSC, compensée cette année par une ligne d'investissements à l'euro près. Désormais, le doute plane sur le maintien des attributions de compensation, véritable levier budgétaire pour notre ville.

Pour Vitrolles, cette fragilité n'a rien d'abstrait. Dans la présentation municipale du budget primitif 2026, la contribution métropolitaine représente 36 % des recettes de fonctionnement. Toute diminution durable des reversements métropolitains peut donc compromettre notre équilibre budgétaire.

La majorité municipale porte également une responsabilité politique : elle a construit les budgets de Vitrolles

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

sur une dépendance financière considérable, sans dégager des marges suffisantes pour protéger la commune d'un tel choc. Les difficultés métropolitaines ne sauraient désormais servir d'alibi à de nouvelles hausses d'impôts.

Pour notre groupe, la Métropole est en état de « mort cérébrale politique » : elle continue d'administrer des services, mais ne parvient plus à construire un accord durable sur les conditions financières de son fonctionnement.

Les expédients budgétaires ne constituent pas une réponse institutionnelle. Déplacer l'effort d'une enveloppe à une autre ou diminuer les versements aux communes ne résout pas les désaccords de fond. Faire supporter aux budgets municipaux le rééquilibrage métropolitain fragilise les communes et reporte sur leurs habitants les conséquences de cette crise.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, vote par 8 voix Pour, 29 Contre (M. GACHON - M. AMAR - Mme ATTAF - M. ROBERT - Mme CZURKA - M. MERSALI - Mme CUILIERE - M. IZACARD - Mme MIGLIOR - M. PIQUET - Mme ROVARINO - M. SAURA - M. SAHRAOUI - Mme NERSESSIAN - Mme RAFIA - Mme BERTHOLLAZ - M. RUFFIN - Mme CHAUVIN - Mme MARTINEZ - M. BENIHYA - M. SOW - Mme CHABROL - Mme BIRON - M. GUARDADO - M. MENGEAUD - Mme MORO - Mme MERAKCHI - M. HANACHI-M. COPPENS) et 2 Abstentions (M. FARRUGIA - Mme NIETO).

REJETTE le vœu du groupe « Vitrolles en ordre » exprimé par Monsieur Fabien BRAVI.

POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 12 octobre 2026

